

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Choix d'un prestataire pour assurer, en solution de secours, le déneigement de la commune déléguée d'Hostiaz et des hameaux de Pouvillieu, Longecombe, et Chappes

Séance du 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Plateau d'Hauteville sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Gérard CHAPUIS (pouvoir à Didier BOURGEAIS), Bernard CORTINOVIS (pouvoir à Jean-Michel CYVOCT), Nicole ROSIER (pouvoir à Philippe EMIN), Stéphane LYAUDET (pouvoir à Patrick GENOD), Jacques DRHOVIN (pouvoir à Karine LIEVIN), Sonia ZANI (pouvoir à Eliane MERMILLON),

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

23 présents, 6 pouvoirs, soit 29 votants.

Monsieur le Maire expose que des incertitudes existent sur la présence pour la période hivernale de l'agent communal en charge du déneigement des villages de Hostiaz, Longecombe, Pouvillieu et Chappes.

Il a ainsi été étudié la possibilité de faire réaliser ce travail en externe.

2 sociétés ont communiqué leur intérêt pour assurer cette mission :

- SAS Agri défi de Belley (01)
- SRD Beaujolais de Blacé (69)

Ces 2 entreprises interviendraient avec leur propre matériel, mais sous réserve d'un volume suffisant et pour un coût non négligeable.

Une autre solution a également été étudiée avec les entreprises A FRANCOIS maçonnerie de Pouvillieu et la SAS Orcière Agri Transport de Hostiaz.

Ces entreprises présentent l'avantage de bien connaître le matériel communal mis à disposition ainsi que la tournée à effectuer.

Dans l'hypothèse où l'agent communal ne pourrait pas assurer le déneigement des hameaux de villages de Hostiaz, Longecombe, Pouvillieu et Chappes, il est proposé aux membres de l'assemblée de missionner, en solution de secours, les entreprises AF maçonnerie et la SAS Orcière Agri Transport pour réaliser ce travail.

Les tarifs seraient ceux pratiqués avec l'ensemble des prestataires de la commune nouvelle exerçant sur le plateau soit

- Coût horaire de base : 78,00 € H. T.
- Astreinte : 335 € H. T. /mois du 1^{er} novembre au mois de mars inclus. Cette astreinte sera réglée tous les mois mais au prorata temporis en fonction des demandes de la commune et est non déductible des horaires exécutés.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » et 2 abstentions (M CRETIER, M LALLEMENT), M BEVOZ ne prenant pas part au vote,

- **DECIDE** de missionner, en solution de secours, les entreprises AF maçonnerie et la SAS Orcière Agri Transport pour assurer le déneigement de la commune déléguée d'Hostiaz et des hameaux de Pouvillieu, Longecombe, et Chappes
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire

Philippe EMIN

